



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2023-197

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la Coordination des Politiques Interministérielles

69-2023-09-08-00002 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission consultative économique des aérodrômes de Lyon-Bron et Lyon Saint-Exupéry (2 pages)

Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2023-09-08-00002

Arrêté préfectoral portant modification de la
composition de la commission consultative
économique des aéroports de Lyon-Bron et
Lyon Saint-Exupéry

Lyon, le 8 septembre 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DSAC_CE_
portant modification de la composition
de la commission consultative économique
des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon - Saint-Exupéry**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFÈTE DU RHÔNE**

***Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite***

VU le code de l'aviation civile et particulièrement les articles R. 224-3, D.224-3 et D. 224-4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aéroports ;

VU le décret n° 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'Etat et d'Aéroports de Paris et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU l'arrêté préfectoral 2013226-002 du 14 août 2013 portant création de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon - Saint-Exupéry ;

VU l'arrêté préfectoral N° DSAC_CE_2023_22_02_01 du 08 mars 2023 portant désignation des membres et du Président de la commission consultative économique des aérodromes de Lyon - Bron et Lyon - Saint-Exupéry ;

VU l'arrêté préfectoral N° DSAC_CE 69.2023.07.11.00003 du 11 juillet 2023 portant modification de la composition de la commission consultative économique des aéroports de Lyon - Bron et Lyon – Saint-Exupéry ;

VU le courrier en date du 1^{er} août 2023 du Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

SUR proposition de la Directrice de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint-Exupéry fixée par arrêté DSAC_CE_2023_22_02_01 du 8 mars 2023 est modifiée comme suit :

- En qualité de représentants des collectivités territoriales intéressées :

Monsieur Paul VIDAL pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en remplacement de Monsieur Philippe MEUNIER ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et la Directrice de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Pour la Préfète
La sous-préfète en charge du Rhône-Sud

Charlotte CRÉPON